

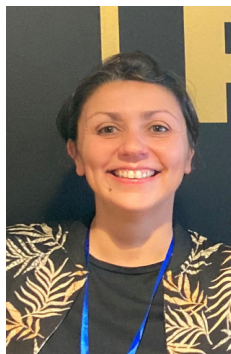


## Entretien croisé

**Le département du Fonds Social Européen de la DREETS, au service de nos territoires.**

**Si nous sommes nombreux à savoir que la DREETS est dotée d'un département Fonds Social européen, les missions conduites au sein de ce département nous semblent lointaines et restent trop méconnues.**

*Rencontre avec Malika Robert, chargée de mission et Christelle Leblanc, gestionnaire au sein du FSE de la DREETS.*



**Service communication : comment définiriez-vous de façon simple les missions conduites par le FSE de la DREETS ?**

**Malika Robert :** le financement du FSE vient en subsidiarité, compléter d'autres financements existants pour réaliser des projets qui répondent aux exigences du programme national ou à une de ses priorités. Il faut savoir que le programme national « Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences » est décliné dans les régions, sur la base de leurs spécificités et besoins propres sur le terrain.

**SC :** nous avons plusieurs échelles avec le FSE : européenne, nationale, et régionale comme vous le mentionnez. Comment tout cela s'articule-il ?

**MR :** au niveau européen et c'est le cadre

général, le « FSE+ » a vocation à réduire les écarts de développement et à renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions des États membres. Même si c'est un outil financier créé par l'Union européenne, il n'en demeure pas moins que chaque Etat dispose de cet outil selon ses propres besoins et ses spécificités territoriales. En France, le FSE est mis en œuvre à la fois par l'Etat, et par les conseils régionaux. A la DREETS ARA, nous nous chargeons évidemment de la partie Etat, qui constitue 65% de la dotation française, le reste étant géré au niveau de chaque région. Un programme est géré sur une durée de 7 ans. Actuellement, nous sommes sur le programme 2021-2027.

La DREETS en sa qualité d'autorité de



gestion déléguée a choisi de déléguer à dix collectivités du territoire, dites « organismes intermédiaires », la majeure partie des crédits (environ 70% de l'enveloppe globale) dont elle dispose sur la priorité 1 et ses deux objectifs H et L (Insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus). Une convention de subvention globale est signée entre la DREETS et 8 conseils départementaux et deux métropoles.

**SC : quelle est le montant alloué au territoire Auvergne-Rhône-Alpes sur ce programme ?**

**MR :** près de 200 000 millions d'euros en plus du Fonds de transition juste (FTJ). Les crédits alloués à la région ARA sont de 199 729 172€ (152 689 002€ pour Rhône-Alpes et 47 040 170€ pour l'Auvergne). Les crédits alloués pour le FTJ sont de 33M€.

**Christelle Leblanc :** le FTJ vise à soutenir les territoires confrontés à de graves difficultés socio-économiques résultant de la transition vers la neutralité climatique et à éviter l'aggravation des inégalités régionales. Il permet d'accompagner des structures dans le reclassement de ses salariés. Dans notre région par exemple, ce fonds concerne notamment le secteur de la pétrochimie de la vallée Rhône-Isère car il s'agit de former les salariés dans des secteurs d'activité plus « verts ». Ce Fonds est d'ailleurs récent, il a été créé en 2022.

**SC : qui décide, pour l'Auvergne-Rhône-Alpes, de la façon dont le montant FSE+ peut être dépensé et sur quelles priorités ?**

**MR :** la DGEFP est notre autorité de gestion et c'est elle qui fixe nos priorités sur la base du programme national validé par la Commission européenne. Nous déclinons donc, dans notre région, les 7 grands objectifs de ce programme tels que la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'emploi des jeunes, l'amélioration des compétences



des actifs pour accompagner les mutations économiques...Nous gérons ce fonds sur la base de projets conformes au programme grâce à des appels à projets auxquels les porteurs répondent. Les projets doivent concorder notamment avec les stratégies qui



sous-tendent le programme, et contribuer efficacement à la réalisation des objectifs spécifiques du programme qui s'inscrivent dans ces lignées. Même si chaque territoire n'a pas forcément les mêmes problématiques, le cadre réglementaire reste le même.

**SC : vous lancez ponctuellement des appels à projets. Comment se passent les coulisses du traitement des candidatures ?**

**CL :** nous disposons d'une plate-forme sur laquelle tous les porteurs de projets vont déposer leurs demandes de subvention. Au sein du département FSE, il y a des chargés de missions et des gestionnaires, comme moi. Nous, gestionnaires, sommes en quelque sorte la porte d'entrée pour un porteur de projet qui souhaite déposer sa demande de subvention. Parce que d'une part, nous pouvons l'y aider techniquement et d'autre part, parce que nous allons nous assurer de la recevabilité de son projet. Si la demande est recevable, nous la transmettons ensuite au chargé de mission. Le gestionnaire intervient sur tout ce qui concerne le suivi administratif et financier d'une demande de subvention. Une de mes missions consiste à vérifier que le porteur de projet a bien déposé toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier, qu'il s'agisse de pièces administratives, financières et comptables, car nous devons également nous assurer de la solidité financière des structures qui sollicitent une subvention.

**SC : en quoi la solidité financière est-elle si importante au regard de ces demandes de subventions ?**

**CL :** nous partons souvent sur des subventions de projets qui se déploient sur 2 ou 3 ans. Si une structure demande 300 000 euros, nous devons nous assurer qu'elle dispose

bien du reste du financement de son projet afin de garantir leur viabilité financière car le FSE n'est pas le financeur exclusif mais un co-financeur. En outre, les projets doivent présenter le meilleur rapport entre le montant du soutien, les activités menées et la réalisation des objectifs.

**SC : cela signifie-t-il qu'un porteur de projet doit avoir trouvé d'autres financeurs avant de solliciter une subvention du FSE ?**

**CL :** exactement. Nous venons compléter un financement déjà établi, mais nous ne finançons jamais entièrement une opération. En Rhône-Alpes, le financement FSE peut aller jusqu'à 40% du montant total du projet et jusqu'à 60% en Auvergne. Le FSE est toujours le dernier financeur d'un projet et les projets qui sont déposés ont avant tout vocation à servir un territoire. A ce titre, les porteurs de projets peuvent également solliciter des structures publiques ou privées, implantées sur ce même territoire. C'est le plus souvent ce qui se passe et là, le FSE peut compléter les fonds obtenus auprès d'autres partenaires locaux ou territoriaux.

**SC : comment s'articule le travail entre le gestionnaire et le chargé de mission ?**

**CL :** le travail du gestionnaire est très rigoureux, car il doit s'assurer que toute la partie administrative est parfaitement réglée et vérifiée pour chaque projet qui ensuite est transmis au chargé de mission et qui normalement, ne reviendra pas sur ces aspects. Si nous transmettons un dossier, c'est qu'il est recevable, que nous avons vérifié les statuts, les pièces comptables, administratives, etc... Une fois l'analyse de la recevabilité faite, j'utilise la plateforme pour signaler au porteur de projet que sa demande va être instruite. L'étude de la recevabilité et l'instruction sont deux temps distincts et ce sont les chargés de mission qui instruisent les demandes.

**SC : comment l'instruction est-elle réalisée ?**

**MR :** il faut bien comprendre qu'un projet recevable n'est pas pour autant finançable. Le chargé de mission doit d'abord confronter l'appel à projet avec le projet porté pour déterminer s'il est éligible au regard des critères exigés. Puis il procède à l'analyse

qualitative et quantitative du dossier : répond-t-il aux priorités et aux objectifs de l'appel à projet ? Quels sont les moyens humains et matériels alloués ? Nous étudions également les aspects financiers, la capacité



de la structure à porter ce projet car le FSE rembourse mais ne finance pas en amont les dépenses, et il n'y a pas d'avance d'argent, sauf exception.

**SC : cela signifie-t-il que seules les structures les plus solides peuvent se tourner vers les subventions du FSE ?**

**CL :** il faut plutôt voir cette réalité sous l'angle du contrôle. Imaginons que nous donnions en amont du projet 100 000 euros à une structure qui envisagerait de réinsérer dans l'emploi 50 personnes et qui in fine, ne l'aurait fait que pour 3. Il pourrait être extrêmement compliqué de récupérer l'argent à l'issue du projet.

**MR :** c'est exactement ça. Le FSE ne finance pas le fonctionnement d'une structure mais un projet et le versement de la subvention est conditionné par l'étude de l'ensemble des dépenses et de leurs justificatifs.

**SC : comment se passe un contrôle une fois un projet abouti ?**

**CL :** une fois le bilan déposé par le porteur de projet, nous disposons d'un délai de 80 jours pour effectuer un contrôle de service fait, un sur-contrôle ainsi que le paiement. En règle générale, le contrôle est réalisé par un prestataire externe et le sur-contrôle du travail du prestataire, par le chargé de mission lui-même, avec une étape finale de supervision et de validation au niveau de la responsable du département FSE.

**MR :** Tout projet est conduit par son porteur



sur la base d'une convention signée avec nous. Les termes de ce contrat doivent être respectés. Le gestionnaire et le contrôleur vérifient donc si tous les justificatifs prévus dans la convention ont bien été intégrés dans le bilan fourni par le porteur du projet. Celui-ci sait donc, au moment de la signature de la convention, tout ce qu'il devra intégrer à son bilan.



Cofinancé par  
l'Union européenne

**SC : Malika, vous travaillez au sein du FSE depuis 10 et vous Christelle, depuis 1 an et demi. Comment vous sentez-vous sur vos missions, quels sont les aspects les plus stimulants et à contrario, y'en a-t-il qui sont plus compliqués ?**

**CL :** le travail au sein du FSE est extrêmement formel, très cadré, avec des lignes directrices précises à suivre. Avant d'entrer au département FSE, j'ai vécu d'autres expériences professionnelles qui m'ont conduite à me situer moi-même du côté porteur de projet. Je connaissais donc l'exigence et la rigueur de ce service. En le rejoignant, je n'ignorais pas que j'intégrais un système parfois complexe, nécessitant une réelle responsabilité collective visant à aboutir au fait de décider si une structure peut ou non, bénéficier de Fonds européens. C'est un travail très engageant, impliquant beaucoup de procédures à respecter et même si parfois, nous souhaiterions qu'elles soient plus allégées, nous sommes conscientes qu'il est important de pouvoir tout contrôler, car nous-mêmes pouvons l'être un jour, ou faire l'objet d'un audit.

**MR :** pour moi, la diversité des projets est très intéressante, qu'il s'agisse d'insertion, d'inclusion...Le FSE, à travers toutes les actions qu'il subventionne, contribue à créer de l'activité, de l'emploi, sur des territoires. Nous travaillons sur des projets très concrets et c'est très motivant. Une des dernières priorités, qui concerne le décrochage scolaire, fait naître des projets innovants.

**SC : on pourrait imaginer que l'accumulation des dossiers à traiter par le FSE s'apparenterait à du travail à la chaîne. Est-ce une vision erronée ou une réalité ?**

**CL :** c'est un travail qui est en fait très diversifié dans les tâches, entre l'accompagnement des porteurs de projets avec lesquels nous échangeons, le contrôle, le bilan, le paiement. Nous ne sommes pas sur une répétition à la chaîne. Mais c'est complexe, je le redis, il faut être très impliqué et nous ne sommes pas en sur-effectifs...

**SC : pour finir, quelles sont les qualités requises pour vos missions respectives ?**

**CL :** la rigueur bien sûr ! et si vous rejoignez le FSE sans l'être, c'est sûr que vous en repartirez en l'étant. Nous travaillons comme je l'ai dit, dans un univers très formaliste et il est impossible de ne pas être rigoureux et attentif à tout ce que l'on traite. A mon niveau, le sens du contact avec les porteurs de projet est également important, nous donnons une image de l'administration qui doit rester exigeante, certes, mais également humaine et bienveillante.

**MR :** : comme pour Christelle, je dirais la rigueur car la matière que nous traitons nous l'impose. Il y a des règles, des contrôles possibles de la Commission, de la DGEFP... Certains porteurs de projet nous confient également avoir acquis une rigueur qui leur est très utile, grâce au dépôt d'un dossier au FSE. Ensuite, pour ma part, la réglementation évoluant, la discussion et les échanges des bonnes pratiques avec les collègues est aussi un aspect important, il ne faut pas partir du principe que l'on sait tout sur tout, ce serait une erreur.

**Dans les coulisses d'une structure ayant bénéficié d'un co-financement du FSE : APF france handicap. Echanges avec Jean-Luc MORTET, Responsable Inter régional des Actions Associatives Auvergne, Rhône-Alpes, PACA, Corse.**

**Service communication : pouvez-vous nous éclairer sur les missions précises qui vous incombent au sein d'APF france handicap ?**



**Jean-Luc Mortet :** je travaille surtout sur le volet développement associatif, c'est-à-dire que je m'attache à faire en sorte que notre association APF France handicap puisse développer des projets, de préférence mutualisés, à l'échelle régionale ou inter-régionale, entre structure, sur le champ qui me concerne et qui est la représentation et la défense des personnes en situation de handicap. Je m'appuie beaucoup, dans l'exercice de mes fonctions, sur le milieu associatif, mais aussi les personnes en situation de handicap, adhérents, militants, bénévoles... . J'accompagne également un certain nombre de projets phares dont celui de la sensibilisation scolaire pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et que je coordonne aussi un peu au niveau national.

**SC : votre association oeuvre sur l'ensemble du territoire, combien de structures et de salariés représentent-elle ?**

**JLM :** près de 500 dans toute la France et 15 000 salariés.

**SC : vous avez répondu à un appel à projets du FSE en 2023, pour obtenir un**

**cement. Pouvez-vous nous expliquer la démarche et ses objectifs ?**

**JLM :** un des avantages d'une association nationale telle que la nôtre, est qu'elle dispose de fonctions supports et d'un réseau solide. Nous disposons d'une personne en charge de la veille et qui nous a alertés l'an passé sur la parution d'un appel à projets émanant de votre département FSE, déployé sur le territoire ARA et susceptible de nous intéresser. Il faut souligner que depuis une vingtaine d'années nous menons des actions de sensibilisation auprès des scolaires et nous souhaitons depuis quelques temps muscler ces actions, leur donner une dimension plus forte. Or, l'appel à projet diffusé par le FSE pouvait constituer pour nous une belle opportunité de redynamiser nos actions de sensibilisation en milieu scolaire. Nous avons pris rendez-vous avec votre département FSE pour nous assurer que le projet que nous avons en tête pouvait s'inscrire dans cet appel à projet et une fois leur feu vert obtenu, nous avons répondu à l'appel à projet.



Il est important je pense de préciser que répondre à un appel à projet européen n'était pas un exercice dans lequel nous étions bien rodés et l'appui des agents du FSE a été très important et aidant.

**SC : que s'est-il passé une fois la réponse positive du FSE obtenue et quel montant vous a été accordé ?**

**JLM :** le montant du co-financement accordé était de 86 000 euros sur un budget total de 336 000 euros. Nous avons obtenu une réponse favorable du FSE en mai/juin 2023 et notre projet devait démarrer en janvier de cette même année. Cela a nécessité de notre part de transmettre assez rapidement au FSE ce qu'il nomme « des livrables », et



que nous avons pu définir avec lui. Il fallait que ces documents puissent justifier du fait que nous avons commencé à travailler notre projet avant sa réelle mise en application et là encore, nos interlocuteurs ont fait en sorte que les documents que nous devons transmettre ne constituent pas un quantité de travail trop importante et que nous puissions disposer de temps pour mûrir et affiner la mise en œuvre de notre projet.

### SC : quelle philosophie présidait à votre réponse à l'appel à projet ?

**JLM** : nous voulions professionnaliser un peu notre sensibilisation au handicap en milieu scolaire, qu'il s'agisse de nos interventions en maternelle, primaire, dans les collèges ou les lycées. Notre sensibilisation consiste à accompagner les scolaires sur la compréhension de ce que c'est que de vivre en situation de handicap, également de lutter contre les préjugés dans un principe d'école inclusive qui elle-même accueille de plus en plus d'enfants en situation de handicap. A ce titre, la rencontre des élèves avec les personnes en situation de handicap qui interviennent dans les établissements est primordiale et essentielle. La vocation de nos interventions est de rendre les classes plus inclusives, de les ouvrir à une société de la diversité. Cela passe par des prises de conscience des élèves qui parfois, osent eux-mêmes parler de leur difficulté ou handicap. N'oublions pas que 80% des personnes en situation de handicap ont un handicap invisible.

### SC: en quoi le fait d'obtenir ce co-financement vous a-t-il permis de redynamiser vos sensibilisations ?

**JLM** : pour mettre en œuvre ces sensibilisations en milieu scolaire, je m'appuie sur nos référents départementaux (qui travaillent au sein de nos délégations départementales) qui à leur niveau, organisent et déploient ces actions de sensibilisation avec des bénévoles, des personnes en situation de handicap... Il nous a semblé d'abord très important de professionnaliser nos référents départementaux par le biais de formations aux différentes formes de handicap et aux bonnes pédagogies adaptées aux différents publics. Puis de former les personnes

en situation de handicap qui se rendent dans les établissements aux méthodes de sensibilisation, à la pédagogie et aux messages à transmettre.



### SC : il faut que les personnes en situation de handicap qui interviennent en milieu scolaire dépassent donc leur propre histoire ?

**JLM** : exactement, même si elles viennent pour parler d'elles, il faut qu'elles puissent parler plus largement des différents handicaps et c'est l'une des vocations des formations qui leur ont été proposées. Nous avons aussi beaucoup travaillé la communication grâce au co-financement du FSE. Nous avons souhaité outiller nos délégations pour qu'elles disposent de supports visant à faire connaître nos démarches auprès des établissements scolaires, et pour qu'elles puissent aussi disposer de kakemonos, de banderoles à utiliser lors des interventions pour rendre visible notre venue. Enfin, chaque département dispose d'une mallette pédagogique équipée d'accessoires leur permettant de rendre les interventions des sensibilisateurs plus interactives avec les élèves : cannes blanches, parcours en fauteuils roulants.



## SC : allez vous poursuivre ces actions et quelles perspectives avez-vous ?

JLM : nous souhaitons bien sûr multiplier nos sensibilisations en milieu scolaire et nous envisageons de répondre à un nouvel appel à projets du FSE pour obtenir de nouveaux co-financements et poursuivre dans notre élan. Le nombre d'actions de sensibilisation réalisées en 2023 est encourageant et il nous semble important de poursuivre dans cette dynamique.

En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2023, l'AFF france handicap c'est :

189 interventions de sensibilisation (plus 55% qu'en 2022) dont 71% en milieu scolaire. Près de 7900 personnes (dont élèves) sensibilisées.